

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

5 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N ° II-1466

présenté par

Mme Hignet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiro, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	0	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	10 000 000	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	0
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	10 000 000
<b>TOTAUX</b>	<b>10 000 000</b>	<b>10 000 000</b>
<b>SOLDE</b>	<b>0</b>	

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe LFI-NFP a pour objet de renforcer le financement des associations et des refuges pour animaux.

En effet, nous connaissons un contexte d'accroissement significatif des abandons lié à l'urgence sociale et l'année 2022 a d'ailleurs marqué un record en matière d'abandon d'animaux de compagnie avec 11% d'abandons en plus par rapport à 2021.

En 2020, la France comptait plus de 77 millions d'animaux de compagnie. Ils étaient 26 millions en 1988, selon l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee). Nous pouvons estimer qu'aujourd'hui en France, près d'un foyer sur deux possède au moins un animal de compagnie. Si cette progression montre l'attachement de nombreux Français au fait de partager leur vie avec un ou plusieurs animaux de compagnie, ces animaux peuvent être sujets à des mauvais traitements allant de la malnutrition aux abandons et à l'euthanasie.

Les chiffres montrent que l'abandon des animaux de compagnie est notamment lié à la crise du pouvoir d'achat. Compte tenu de la non-indexation des salaires et des minimas sociaux sur l'inflation, et alors que l'inflation touche brutalement les produits de première nécessité comme l'alimentation et l'énergie, de nombreux foyers seront conduits à faire des économies sur les dépenses qu'ils peuvent considérer comme non vitales.

Dans celles-ci figurent les dépenses de nourriture, de litière et de soins vétérinaires de leurs animaux de compagnie. Cette « variable d'ajustement » aux conséquences choquantes est malheureusement une réalité comme le démontre l'accroissement significatif des abandons d'animaux ces derniers mois. Dans de telles circonstances, le travail des associations de protection

animale et des refuges s'intensifiant sans cesse, il est nécessaire d'intervenir rapidement à la hauteur de la situation.

En raison des contraintes de recevabilité financière au titre de l'article 40 de la Constitution de la Vè République, le présent amendement procède au mouvement de crédits suivant :

- Il abonde de 10 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement 02 – Lutte contre les maladies animales, protection et bien-être animal du programme 206 Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation
- Il minore de 10 millions d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement l'action 01 Allègements de cotisations et contributions sociales du programme 381 : Allègements du coût du travail en agriculture TODE-AG. Si nous dénonçons la logique et les effets du dispositif TODE-AG que nous souhaitons remettre en cause, nous ne souhaitons pas pour autant grever les comptes de l'UNEDIC et de la MSA et nous demandons donc au gouvernement à la fois de lever le gage et de remettre en cause le dispositif TODE-AG.